



Conseil général

Extrait
du procès-verbal de la séance
du Conseil général de Pailly
point 7 de l'ordre du jour
du 16 mars 2021

Présidence : Monsieur Cédric Perrin, président

Réuni le 16 mars 2021, le Conseil général de Pailly est invité à se prononcer sur le préavis n° 37 – Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants remplaçant celui de 2003.

En conclusion de son rapport, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil d'accepter le préavis n°37.

Au vote, à l'unanimité, **le Conseil décide d'adopter le nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants**. On relève une abstention.

Ainsi délibéré en séance, le 16 mars 2021.

le président :

Cédric Perrin



la secrétaire :

Madeleine Mayor